

Réunion DAM / OS 11 février 2020

Une réunion présidée par Thierry Coquil, Directeur des Affaires Maritimes (DAM) s'est tenue le 16 février en présence des organisations syndicales.

Pour la CFDT était présent Stéphane Keraudran

Cette réunion était consacrée aux lycées professionnels maritimes (LPM), à la modernisation de l'armement Phares et Balises (APB), son corollaire dans les subdivisions des Phares et Balises et à la stratégie de modernisation des centres de stockage POLMAR/Terre.

Lycées professionnels maritimes

Sur le point relatif aux LPM, les discussions et les réponses apportées par la DAM sont les mêmes que celles apportées lors de la réunion de la CFDT de l'Education Maritime qui était reçue par M Yves Le Nozahic le sous-directeur des affaires maritimes.

https://www.cfdt-ufetam.org/compte-rendu-de-la-reunion-cfdt-education-maritime-avec-le-directeur-des-affaires-maritimes-22-01-20/

Signalisation maritime

Sur le dossier de la signalisation maritime, vous trouverez les documents de travail en liens intégrés. Ce que l'on peut dire, c'est que chaque DIRM a produit une note sur la méthode de pilotage de l'évolution du travail du réseau des subdivisions des Phares et Balises. L'APB va aussi évoluer dans son format de navires baliseurs et de travail.

- Voir note de proposition de réorganisation de la signalisation maritime en date du 16 mai 2019
- Voir note sur la modernisation de la flotte de l'armement des Phares et Balises)

En corrélation avec l'APB, les DIRM devront définir leurs organisations pour l'été 2020. Les services RH des DIRM, de la sous-direction MAN de la DAM, en relation avec les services de la DRH du MTES accompagneront les agents impactés.

Pour la CFDT, il s'agit de la restructuration de l'APB et des subdivisions des Phares et Balises. Des arrêtés de restructuration devront être pris afin que les agents puissent bénéficier de l'accompagnement RH prévus dans le cas de services impactés.

Pour la DAM, il s'agit de mettre en place une organisation de la mer vers la terre qui part de l'implantation des navires de l'APB pour mieux mettre en place un service efficient à terre dans le réseau des subdivisions Phares et Balises.

Les chiffres annoncés par la DAM, sont de -10 % pour les personnels navigants de l'APB et de moins 43 ETP dans les personnels des subdivisions des Phares et Balises.

Pour la DAM, il faut mener une réflexion sur les spécialités et technicités à préserver.

Un nouveau système d'information va être utilisé conjointement par les DIRM et l'APB en remplacement les logiciels existants afin de mieux planifier les travaux relatifs aux ESM.

Stratégie de modernisation des centres de stockage POLMAR/Terre

Voir note sur cette stratégie

Dans ce dossier, on note une évolution dans le sens ou même si un pôle national d'expertise va naître en 2020 à Brest, les centres de stockage actuels vont perdurer avec certains matériels à définir comme les mouillages. Les autres matériels seront rapatriés à Brest. Le maintien de certains matériels dans les centres locaux va permettre le maintien des qualifications locales.

Points divers

La DAM informe qu'une réunion a eu lieu entre ses services et la DRH du MTES. Il a bien été confirmé que les mouvements dans le dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) vont être considérés comme une restructuration. Des arrêtés seront pris en ce sens et seront présentés au CT de la DGITM ou aux CT des DIRM. Le CT ministériel n'est plus compétent.

Pour le futur recrutement de syndics des gens de mer pour le DCS, il sera fait appel à la liste complémentaire du dernier concours.

Pour la CFDT, la DAM arrive au bout de sa démarche dans le dossier global des Phares et Balises, aussi bien en mer qu'à terre. C'est une restructuration en bonne et due forme. Nous appelons les agents concernés à bien faire attention à leurs droits.

□ : cfdt.syndicat@i-carre.net

www.cfdt-ufetam.org